

À une séance générale du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 11 octobre 2011 à 13 h au Pavillon de Montfort, sis au 160, rue Principale à Wentworth-Nord, sous la présidence du préfet, M. Charles Garnier, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Jean-Pierre Nepveu	Estérel
Françoise Tassé, représentante	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Réjean Gravel	Saint-Adolphe-d'Howard
Réjean Charbonneau	Sainte-Adèle
Claude Ducharme	Sainte-Anne-des-Lacs
Linda Fortier	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Michel Lagacé	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Me Yvan Genest directeur général et Catherine Legault, adjointe à la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut.

M. Charles Garnier, préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et invite les représentants d'Abrinord et du CRE des Laurentides à prendre la parole.

M. André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord adresse ses remerciements à la MRC des Pays-d'en-Haut pour les travaux d'aménagement de la berge du Lac Saint-François-Xavier au Pavillon de Montfort.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM 181-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les ajouts suivants :
 5. B) 2. : Piedmont : règlement 807-11 ;
 11. C) : Fermeture du guichet automatique – Appui à Saint-Adolphe-d'Howard

ADOPTÉE

2. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

A) Assemblée régulière du 13 septembre 2011 :

CM 182-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée du 13 septembre 2011 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

A) Règlement n° 246-2011 concernant le lieu et l'heure des réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut : adoption :

Règlement n° 246-2011 modifiant le lieu et l'heure des réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Îles le 13 septembre 2011, aux fins d'apporter une modification au lieu et à l'heure des assemblées du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accompagné d'une demande de dispense de lecture ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent donc à sa lecture ;

CM 183-10-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents : que le règlement n° 246-2011 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement :

ARTICLE 1: LIEU DES RÉUNIONS DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

Le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut établit les lieux suivants pour la tenue de ses assemblées :

Séance de janvier	Sainte-Adèle Centre communautaire 1200, Claude-Grégoire, Sainte-Adèle
Séance de février	Piedmont Hôtel de ville 670, Principale
Séance de mars	Saint-Sauveur Hôtel de ville 1, Place de la Mairie
Séance d'avril	Morin-Heights Hôtel de ville 567, du Village
Séance de mai	Estérel Hôtel L'Estérel 39, Fridolin-Simard, Estérel
Séance de juin	Lac-des-Seize-Iles Hôtel de ville 47, de l'Église
Séance de juillet	Saint-Adolphe-d'Howard Station de sports du Mont-Avalanche 16557, chemin de l'Avalanche
Séance d'août	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson Hôtel de ville 414, rue Baron Empain
Séance de septembre	Sainte-Anne-des-Lacs Hôtel de ville 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs
Séance d'octobre	Wentworth-Nord Pavillon de Montfort 160, rue Principale
Séance de novembre (4 ^e mercredi de novembre)	Bureaux de la MRC des Pays-d'en-Haut 1014, Valiquette, Sainte-Adèle
Séances spéciales	Bureaux de la MRC des Pays-d'en-Haut 1014, Valiquette, Sainte-Adèle

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE

Le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut établit à 13 h 30 le début de ses séances qui se tiendront le 2^e mardi des mois de janvier à octobre, sauf pour celle de la séance de novembre qui se tiendra le quatrième mercredi et débutera à 9 h 30.

ARTICLE 3 : ABROGATION DE TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE

Le présent règlement abroge toute disposition contraire à la présente réglementation.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du onzième (11^e) jour du mois d'octobre de l'an deux mille onze (2011).

Charles Garnier,
Préfet

Me Yvan Genest,
Directeur général

C) Contrôle animalier : état du dossier :

Concernant le contrôle animalier, M. Charles Garnier, préfet, indique que les personnes et/ou organismes interpellés, M. Mathieu Lavallée et la SPCA Laurentides, ont décliné l'invitation de la

MRC des Pays-d'en-Haut de gérer les services de contrôle animalier pour toutes les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut. Cependant, Mme Corinne Gonzalez de la SPCA nous informe être disposée à discuter avec nous des possibilités de partenariat avec quelques municipalités pour débiter.

Le comité ad hoc sur le contrôle animalier sera convoqué pour une rencontre avec les représentants de la SPCA Laurentides dans les prochaines semaines.

4. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS-D'EN-HAUT

A) Rapport mensuel d'activités :

M. Stéphane Lalande, directeur général du CLD des Pays-d'en-Haut dépose et commente son rapport d'activités mensuel.

Concernant les bureaux d'accueil touristique de Piedmont/Saint-Sauveur et Sainte-Adèle, M. Lalande indique que le conseil d'administration du CLD a accepté un investissement pour des travaux de rénovation locative des deux emplacements, lesquels travaux devraient se réaliser aux mois de mars et avril 2012.

Le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard s'interroge sur la possibilité de donner aux B.A.T. une autre vocation afin de rentabiliser ces espaces.

Les membres du conseil sont également invités à la conférence donnée en collaboration avec le CLE dans le cadre du projet « Employeur de choix », le 19 octobre prochain à 7h30 à l'hôtel Mont-Gabriel.

M. Lalande mentionne le nouvel onglet ajouté au site web de la MRC/CLD concernant les espaces locatifs disponibles sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

En ce qui concerne le Volet II, M. Lalande indique que suite à une rencontre avec les CLD des MRC du sud des Laurentides, il a été convenu d'octroyer un montant total de 45 500 \$ pour ces 4 projets de notre MRC :

Municipalité	Projet	Montant octroyé
Saint-Adolphe-d'Howard	Sentier de vélo de montagne au Mont-Avalanche	14 000 \$
Morin-Heights	Aménagement de sentiers de vélo de montagne – phase 1	9 500 \$
Sainte-Adèle	Amélioration et mise en valeur du parc de la rivière Doncaster	7 000 \$
Wentworth-Nord	Plan d'aménagement intégré durable des terrains municipaux du lac Saint-François-Xavier	15 000 \$

B) Bulletin trimestriel Les Pays-d'en-Haut Inc. :

Les membres du conseil prennent connaissance du bulletin trimestriel Les Pays-d'en-Haut Inc., édition octobre 2011.

C) Bulletin du voyageur – octobre 2011 :

Les membres du conseil prennent connaissance du bulletin du voyageur, édition octobre 2011.

5. AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

A) Rapport d'activités du coordonnateur à l'aménagement :

M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement dépose et commente son rapport d'activités mensuel.

B) Certificat de conformité :

1. Saint-Sauveur : règlements numéros 346-2011, 348-2011 et 349-2011 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le

conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 23 septembre 2011, les documents Règlements modifiant le règlement de zonage, portant les numéros 346-2011, 348-2011 et 349-2011, adoptés par le conseil municipal de Saint-Sauveur, le 19 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, lesdits documents se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 184-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE les documents Règlements nos 346-2011, 348-2011 et 349-2011 modifiant les règlements de zonage sont certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

2. Piedmont : règlement numéro 807-11 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 7 octobre 2011, le document Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels, portant le numéro 807-11, adopté par le conseil municipal de Piedmont, le 3 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 185-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le document Règlement n° 807-11 modifiant le règlement sur les usages conditionnels est certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

C) **Schéma d'aménagement (modification) :**

1. **Règlement 243-2011 : accusé réception :**

Dépôt est fait de l'accusé réception du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire indiquant que le Ministère amorce son analyse du règlement et qu'il fera parvenir son avis d'ici au 25 novembre prochain.

D) **Forêt de proximité :**

Suite à la présentation publique concernant le concept de forêt de proximité du 3 octobre dernier, M. André Boisvert indique les gestes à poser, dont le premier consisterait à adopter une résolution demandant au MRNF de convertir notre convention de gestion territoriale des terres publiques intramunicipales (TPI) en forêt de proximité.

Les membres du conseil sont d'avis qu'il est impératif de réunir à nouveau le comité sur la forêt de proximité afin de prendre une décision sur la vocation que l'on veut donner à nos forêts afin de préserver nos acquis, ce qui donne lieu à la résolution suivante :

CM 186-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QU'une rencontre soit prévue le plus tôt possible pour le comité sur la forêt de proximité composé des maires suivants :
 - ◆ Tim Watchorn, maire de Morin-Heights
 - ◆ Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
 - ◆ Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard
 - ◆ André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord

...accompagnées des personnes ressources déjà contactées aux fins d'étudier plus à fond ce concept de forêt de proximité.

ADOPTÉE

E) **Rapport d'activités de la conseillère en environnement (Brigitte Voss) :**

Mme Brigitte Voss, conseillère en environnement dépose et commente son rapport d'activités mensuel.

Par la suite, Mme Voss présente son plan d'action 2012 du comité aménagement / environnement en ce qui touche la gestion des matières résiduelles, proposant de :

1. Dresser un portrait actualisé pour chaque municipalité des services de collecte des matières résiduelles (janvier à mars 2012)
2. Effectuer une recherche auprès d'autres MRC et municipalités de scénarios de collecte, transport et traitement des matières résiduelles (mars à septembre 2012)
3. Présenter au CAE le portrait de nos municipalités ainsi que divers scénarios de collecte, transport et traitement des matières résiduelles afin de doter les citoyens de services de proximité (automne 2012).

F) **Attestations de conformité :**

Les membres du conseil prennent connaissance d'attestations de conformité concernant des travaux de réfection d'un ponceau sur la route 370 à Sainte-Adèle et des travaux de prolongation du chemin de l'Orge à Sainte-Anne-des-Lacs.

G) **Candidature de la MRC des Pays-d'en-Haut – Gala Misez Eau ! :**

Mme Brigitte Voss mentionne le dépôt de la candidature de la MRC des Pays-d'en-Haut par l'organisme Abrinord, dans le cadre du Gala *Misez Eau !*

Suite aux présentations des représentants d'Abrinord et du CRE des Laurentides un peu plus tôt en assemblée, les résolutions suivantes sont adoptées :

Projet pilote intégré et concerté sur les lacs habités de 4 municipalités phares

du bassin versant de la rivière du Nord

ATTENDU QUE le *Projet pilote intégré et concerté sur les lacs habités de quatre municipalités phares du bassin versant de la rivière du Nord* vise à acquérir des connaissances et à entreprendre des actions de correction, de protection, d'amélioration et de sensibilisation sur des lacs habités de notre MRC;

ATTENDU QUE le *Projet pilote intégré et concerté sur les lacs habités de quatre municipalités phares du bassin versant de la rivière du Nord* vise à améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques du lac Marois de Sainte-Anne-des-Lacs et, conséquemment, du bassin versant de la rivière du Nord;

ATTENDU QUE le *Projet pilote intégré et concerté sur les lacs habités de quatre municipalités phares du bassin versant de la rivière du Nord* s'inscrit dans plusieurs objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière du Nord ;

ATTENDU QUE l'une des municipalités participantes au *Projet pilote intégré et concerté sur les lacs habités de quatre municipalités phares du bassin versant de la rivière du Nord* se situe sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut (Sainte-Anne-des-Lacs);

ATTENDU QUE le *Projet pilote intégré et concerté sur les lacs habités de quatre municipalités phares du bassin versant de la rivière du Nord* s'inscrit dans l'esprit du projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC des Pays-d'en-Haut qui vise à ce que les actions soient dirigées vers l'amélioration constante du bien-être de notre population;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut reconnaît dans son projet d'énoncé de vision stratégique le nouveau modèle de gestion de l'eau par bassin versant, afin d'améliorer la qualité de cette ressource et sa protection;

ATTENDU QU'Abrinord souhaite présenter des demandes d'aide financière à des organismes subventionnaires majeurs pour réaliser le projet qui demanderont l'appui des divers intervenants;

CM 187-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut appuie le projet pilote intégré et concerté des lacs habités.

ADOPTÉE

Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides Table régionale de l'énergie – Représentants de la MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la demande du conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, de désigner un élu et un employé de la MRC des Pays-d'en-Haut afin de siéger sur la Table régionale de l'énergie ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de tous de consommer l'énergie de façon rationnelle et efficace ;

CM 188-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut nomme M. André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et Mme Brigitte Voss, conseillère en environnement à la MRC, à titre de représentants de la MRC des Pays-d'en-Haut sur la Table régionale de l'énergie du CRE des Laurentides, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

6. RAPPORTS

A) Chargée de développement rural :

1. Rapport d'activités :

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport d'activités de Mme Alison Drylie, agente rurale, pour la période du 12 septembre au 6 octobre 2011.

2. Tournée SRQ – Renouvellement de la Politique nationale de la ruralité :

Mme Alison Drylie mentionne la tournée de consultation qu'entamera bientôt Solidarité Rurale du Québec pour entendre les acteurs terrains sur une troisième Politique nationale de la ruralité, et plus globalement, sur la prochaine phase de développement rural.

Les élus et responsables de la ruralité de la MRC des Pays-d'en-Haut sont invités à participer à la rencontre prévue à Mirabel le 26 mars 2012. Les résultats de la consultation seront par ailleurs livrés lors de la formation nationale des agents qui se tiendra au printemps prochain.

3. Culture :

a) Adoption de la Politique d'acquisition d'œuvres :

Mme Drylie ayant transmis la politique d'acquisition d'œuvres d'art par le biais des documents transmis aux membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Politique d'acquisition d'œuvres de la MRC des Pays-d'en-Haut - Adoption

ATTENDU QUE l'adoption de la politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut en 2006 prévoyait mettre de l'avant les efforts nécessaires à l'épanouissement d'une vie culturelle riche et diversifiée accessible à tous les citoyens de son territoire ;

ATTENDU l'instauration d'un Fonds dans le but de constituer une collection d'œuvres d'art permettant à la MRC de diffuser diverses disciplines de la création artistique et favorisant l'accessibilité de la culture à l'ensemble de ses citoyens ;

ATTENDU la recommandation adoptée ce matin même par le comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'effet d'approuver le projet de politique d'acquisition d'œuvres tel que présenté dans sa version finale ;

CM 189-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut adopte la politique d'acquisition d'œuvres d'art telle que présentée dans sa version finale.

ADOPTÉE

b) Nouveau membre au comité culturel :

Mme Drylie indique d'un nouveau membre s'est montré intéressé à siéger au comité culturel, soit Mme Brigitte Abboud, ce qui donne lieu à la résolution suivante :

CM 190-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut nomme madame Brigitte Abboud, propriétaire du Café de la Gare, à titre de représentante en arts de la scène pour le comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

c) Entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

Suite à l'adoption de la Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut le 14 février 2006, et à la réalisation d'un Plan d'action dont les projets concrets visent l'atteinte des objectifs contenus dans la Politique, le conseil des maires adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté sa politique culturelle le 14 février 2006 ;

ATTENDU QUE pour mettre en œuvre ladite politique, la MRC des Pays-d'en-Haut a élaboré deux plans d'action, soit de 2007 à 2010 et de 2011 à 2013 ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a réalisé lesdits politique et plans d'action dans le but de signer des ententes de développement avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin d'assurer le développement culturel de son territoire ;

CM 191-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :

- a) Demande une aide technique et financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCQ) sous la forme d'une entente de développement pour les années 2012 et 2013 de 25 000 \$ par année dans le but de réaliser les éléments du plan d'action.
- b) Autorise le préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut, M. Charles Garnier et le directeur général, M. Yvan Genest, à signer tout document ou protocole d'entente en lien avec la demande.

ADOPTÉE

d) Diffusion Sainte-Adèle

Mme Drylie distribue aux membres du conseil le dépliant publié par Diffusion Sainte-Adèle et annonçant les spectacles qui seront présentés à la salle polyvalente de l'école secondaire A.N. Morin pour la saison 2011-2012.

4. Familles et aînés : démarche MADA :

En ce qui concerne la démarche MADA, Mme Drylie indique n'avoir toujours pas reçu la résolution adoptée par le conseil municipal de Sainte-Adèle afin de compléter ce dossier. Le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle en prend note et assurera lui-même le suivi dans ce dossier.

B) Chargée de projets – Paysages et patrimoine :

1. Rapport d'activités :

Dépôt est fait du rapport d'activités de Mme Chantal Ladouceur, chargée de projets – paysages et patrimoine, pour la période du 14 septembre au 11 octobre 2011.

C) Assistante de projets :

1. Rapport d'activités :

Dépôt est fait du rapport d'activités mensuel de Mme Ana Manescu, assistante de projets pour la période du 12 septembre au 7 octobre 2011.

Le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard devant s'absenter, le préfet, M. Charles Garnier demande à ses collègues de devancer le point 11. C) de l'ordre du jour.

11. C) Fermeture du guichet automatique – Appui à Saint-Adolphe-d'Howard :

Le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard explique à ses collègues l'intention de la Caisse Populaire de Sainte-Agathe-des-Monts de retirer le seul guichet automatique situé à Saint-Adolphe-d'Howard et les démarches de sa municipalité afin de sauvegarder ce seul point de services pour desservir sa population. Il demande donc l'appui de ses collègues dans ce dossier.

ATTENDU la demande d'appui présentée par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard à l'effet de préserver le guichet automatique de la Caisse Populaire de Sainte-Agathe-des-Monts, situé dans sa municipalité ;

ATTENDU la mission de la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, énoncée de la façon suivante : « ... présenter à toutes ses clientèles une offre de service de qualité, complète, accessible et adaptée à leurs besoins financiers, et comme institution coopérative fortement impliquée et solidaire dans son milieu, de contribuer au mieux-être économique et social

des personnes et des collectivités de sa région en appuyant des initiatives concrètes visant la croissance et le développement durable du milieu » ;

CM 192-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Accorde son appui à la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard dans ses démarches afin de préserver le seul guichet automatique desservant sa population.
 - b) Demande au Mouvement Desjardins, à ses dirigeants et au directeur général de la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts de surseoir à sa décision de retirer ledit guichet automatique du territoire de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.
 - c) Demande à la FQM et à Solidarité Rurale du Québec de faire des représentations auprès du Mouvement Desjardins, compte tenu que d'autres collectivités du Québec sont ciblées par cette politique des Caisses Desjardins.

ADOPTÉE

Départ du conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard.

7. PARC RÉGIONAL DES PAYS-D'EN-HAUT

A) Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord :

1. Courriel de M. Joseph Licata, d.g. : financement de la Route Verte :

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du courriel de M. Joseph Licata, directeur général de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, remerciant les intervenants ayant permis le versement de la somme de 163 500 \$ pour le programme d'aide financière de la Route Verte, destinée aux opérations de la Corporation.

2. Conseil d'administration (5 octobre 2011) : documents :

Les membres du conseil prennent connaissance des documents remis lors du conseil d'administration de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord du 5 octobre dernier.

3. Stratégie de protection des parcs linéaires : démarche de la MRC des Pays-d'en-Haut validée par le comité Aménagement/Environnement (5 octobre 2011) :

Me Yvan Genest, directeur général dépose copie de la lettre envoyée aux municipalités riveraines au parc linéaire accompagnée d'une carte où figurent les traverses existantes actuellement. De plus, il souligne que les municipalités visées auront à valider par voie de résolution, cet inventaire avec la possibilité d'en ajouter si elles le jugent nécessaire.

Il y a toutefois lieu de rappeler l'obligation antérieurement évoquée par le ministère des Transports à l'effet que pareilles traverses ajoutées devraient nécessairement être sous la responsabilité des municipalités.

B) Secteur du parc linéaire :

1. Projet de bail de la gare de Sainte-Adèle :

Les membres du conseil ayant pris connaissance des corrections apportées au bail à intervenir entre la MRC des Pays-d'en-Haut et les actuels locataires de la gare de Sainte-Adèle, soit la compagnie 9078-4695 Québec Inc. a/s Jean-Sébastien Thibault, adoptent la résolution suivante :

CM 193-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le préfet, M. Charles Garnier ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Yvan Genest à signer tout document ayant trait au renouvellement du bail de la gare de Sainte-Adèle avec la Compagnie 9078-4695 Québec Inc.

ADOPTÉE

C) Secteur des terres publiques :

1. TPI du Mont-Sauvage (Sainte-Adèle) :

Concernant la TPI du Mont-Sauvage à Sainte-Adèle, Me Yvan Genest, directeur général indique que ce dossier devrait normalement se finaliser au cours des prochains mois.

2. TPI de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

À ce sujet, mention est faite qu'une réunion se tiendra prochainement entre la MRC, la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ainsi que la firme Horizon Multiressource afin de mieux définir les travaux à exécuter ainsi que les grandes lignes du contenu de la planification des aménagements et usages de cette terre publique intramunicipale.

3. Sentiers de Montfort :

Les membres du conseil prennent connaissance des photographies des sentiers aménagés de Montfort et des remerciements sont adressés aux instigateurs de cette réalisation, soit M. Roger Ponce en premier lieu ainsi que les employés de la MRC des Pays-d'en-Haut, Ana Manescu, Chantal Ladouceur et Martin Bélair.

D) Secteur du corridor aérobique :

1. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II du MELS :

Dépôt est fait du projet déposé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II, concernant le projet d'améliorations aux structures d'accueil du corridor aérobique à Lac-des-Seize-Iles.

2. Nouveau quai du pavillon de Montfort :

Les membres du conseil prennent connaissance des photographies du nouveau quai du pavillon de Montfort par le biais des documents qui leur ont été transmis.

8. DOSSIERS DE M. LE PRÉFET

A) Congrès FQM 2011 : rapport :

M. Charles Garnier, préfet, mentionne avoir assisté au congrès 2011 de la FQM où il fut entre autres question des cours sur l'éthique et du constat de dévalorisation de la fonction d'élu. M. Garnier retient également un forum très intéressant sur les ressources naturelles, le développement économique et la fiscalité, ainsi qu'un atelier sur l'occupation du territoire, préambule à la Loi-cadre attendue.

B) Souper-bénéfice au profit de la Société canadienne du Cancer :

M. Garnier sollicite ses collègues afin que la MRC octroie un montant de 1 875 \$, à même l'enveloppe discrétionnaire de la Ruralité pour la promotion du territoire et ce, pour répondre à l'invitation du maire de Piedmont, M. Clément Cardin, patron d'honneur de la campagne *Gala des Grands Chefs* de la Société canadienne du Cancer, pour assister à un souper-bénéfice au profit de la Société. Devant l'approbation des membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU la demande du conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont, patron d'honneur pour la campagne *Gala des Grands Chefs* de la Société canadienne du Cancer ;

CM 194-10-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte de verser la somme de 1 875 \$ à la Société Canadienne du Cancer, pour un souper-bénéfice pour ladite Société le 20 octobre prochain à Mont-Tremblant et ce, à même le budget discrétionnaire de la Ruralité.

ADOPTÉE

Les maires souhaitant se joindre au préfet M. Charles Garnier lors de ce souper-bénéfice sont priés de communiquer avec la MRC.

Parallèlement, le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur mentionne avoir été nommé coprésident du souper spectacle-bénéfice de l'Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut qui se tiendra le 4 novembre prochain et sollicite l'intérêt de ses collègues pour cet événement.

Souper spectacle-bénéfice de la Fondation de l'Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la demande du conseiller Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur, coprésident du souper spectacle-bénéfice de la Fondation de l'Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut, au profit des activités de la Fondation, offrant réconfort et soutien à nos aînés des Pays-d'en-Haut ;

CM 195-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte de verser la somme de 1 040 \$ à la Fondation de l'Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut, pour un souper spectacle bénéfice pour ladite Fondation le 4 novembre prochain au manoir St-Sauveur et ce, à même le budget discrétionnaire de la Ruralité.

ADOPTÉE

C) Requête d'annexion du territoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

La conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson mentionnant rencontrer la mairesse de Val-David à ce sujet le 12 octobre, ce sujet est reporté pour appui à la prochaine séance du conseil de la MRC.

9. QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER

A) Registre des chèques du mois de septembre 2011 :

CM 196-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le registre des chèques du mois de septembre 2011 totalisant la somme de 120 204,69 \$ pour le fonds général, soit et est accepté. EN CONSÉQUENCE, il est ordonné de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

B) Rapport budgétaire au 30 septembre 2011 :

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport budgétaire au 30 septembre 2011.

C) États financiers 2010 : approbation :

Après avoir pris connaissance du rapport financier consolidé 2010 de la MRC des Pays-d'en-Haut, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à son approbation.

CM 197-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut adopte les états financiers 2010 tels que déposés.

ADOPTÉE

Demande est adressée au directeur général de s'informer sur l'intérêt du vérificateur pour l'année 2012.

10. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucune question n'étant abordée relativement au bordereau de correspondance, l'on passe donc au sujet suivant de l'ordre du jour.

11. DEMANDES À LA MRC

A) Abrinord : partenariat entre la MRC des Pays-d'en-Haut et Abrinord pour 2012 :

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande d'aide financière d'Abrinord et s'entendent pour inclure cette dernière aux dépenses du prochain budget de la MRC.

B) ADGMRCQ : Colloque d'automne – 26 au 28 octobre 2011 :

CM 198-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise son directeur général, Me Yvan Genest, à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, devant se tenir du 26 au 28 octobre prochains à St-Georges-de-Beauce et que lui soient remboursés les coûts inhérents à ce déplacement.

ADOPTÉE

C) Fermeture du guichet automatique – Appui à Saint-Adolphe-d'Howard :

Ce point ayant déjà été traité en début d'assemblée, l'on passe au sujet suivant.

12. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

A) Conseil d'administration :

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés lors du conseil d'administration de la RIDR tenu le 21 septembre 2011.

13. DIVERS

A) Projet Cisaille : liste des propriétaires de 50 acres et plus :

Me Yvan Genest, directeur général de la MRC indique avoir reçu du service d'évaluation de la MRC la liste des propriétaires de terres de 50 acres et plus. Cette liste sera transmise aux municipalités desservies par la Sûreté du Québec qui désirent procéder dans ce projet consistant en la signature de contrats sociaux entre les propriétaires de terres de grande étendue et la SQ, afin de permettre aux policiers de perquisitionner sans mandat sur lesdites terres et contrer les producteurs de marijuana.

B) Contrats de déneigement des stationnements du parc linéaire et du pavillon de Montfort 2011-2014 :

Stationnements du parc linéaire

ATTENDU l'appel d'offres tenu pour le déneigement des stationnements de Sainte-Adèle, situés à la gare de Mont-Rolland et à la côte du Alpine (Sainte-Marguerite Station), pour la période de 2011 à 2014 ;

ATTENDU QUE l'offre reçue de la compagnie Excavation Serge Robert s'avère être la plus basse parmi les soumissions reçues pour le déneigement du stationnement de la côte du Alpine ;

ATTENDU QUE l'offre reçue de la compagnie Ogilvie s'avère être la plus basse parmi les soumissions reçues pour le déneigement du stationnement de la gare de Mont-Rolland ;

CM 199-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accorde le contrat 2011-2014 de déneigement et sablage des stationnements de Sainte-Adèle (gare de Mont-Rolland et côte du Alpine à Sainte-Marguerite Station) aux soumissionnaires et montants suivants (taxes non comprises) :

Emplacement	Soumissionnaire	Montant
◆ Gare de Sainte-Adèle	Ogilvie	10 500,00 \$
◆ Côte du Alpine	Excavation Serge Robert	7 335,00 \$

ADOPTÉE

Pavillon de Montfort

ATTENDU l'appel d'offres tenu pour le déneigement des stationnements du Pavillon de Montfort pour la période de 2011 à 2014 ;

ATTENDU QUE l'offre reçue de Benoit Beaudin s'avère être la plus basse parmi celles reçues ;

CM 200-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accorde le contrat 2011-2014 de déneigement et sablage des stationnements du Pavillon de Montfort à Benoit Beaudin pour un montant de **8 400,00 \$** (taxes non comprises).

ADOPTÉE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le préfet Charles Garnier répond aux quelques questions qui lui sont adressées.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (15h20)

CM 201-10-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE

Charles Garnier,
Préfet

Me Yvan Genest,
Directeur général